

CRPE 2008

RAPPORT DU JURY

EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'épreuve s'est déroulée selon les modalités fixées par les textes de références:
.Arrêté du 10/05/2005 modifié par arrêtés du 7/10/2005, du 10/02/2006 et 16/12/2006.
.Notes de commentaires du 05/2005 et 08/2007.
.Eléments de cadrage du 10/11/2005

Il convient d'être particulièrement vigilant aux dispositions réglementaires. *Ainsi, « le candidat absent à l'une des 2 parties de l'épreuve, sans y avoir été autorisé, est éliminé. »*
Aucune dérogation d'horaire de passage ne peut être accordée pour quelque motif que ce soit en vertu du principe légal de stricte équité entre tous les candidats.

Auditions du public

L'épreuve EPS a accueilli cette année plus de 150 personnes (Entretien et Danse). Compte tenu du nombre important de demandes, un maximum de 3 autorisations / personne ont été accordées (plus de 200 pour la session).

Les modalités d'accès sont celles mises en place par le bureau des concours : le secrétariat du jury veille à l'affectation aléatoire des commissions.

1^{er} PARTIE : PRESTATION PHYSIQUE

REMARQUE CONCERNANT LES CERTIFICATS MEDICAUX :

« Les candidats n'ayant pas satisfait à l'obligation de fournir le certificat médical exigé ou l'ayant produit hors délais sont éliminés. »

En l'état actuel de la réglementation, il convient d'en distinguer 2 types:

- 1) Concernant l'obligation de contrôle de l'aptitude physique: un certificat de non contre indication est à présenter le jour de l'épreuve, au moment de l'appel, pour être autorisé à réaliser la prestation. *« Les candidats ne sont pas autorisés à réaliser de prestation physique s'ils n'ont pas produit le certificat exigé. »*
- 2) Les certificats de contre indication (dispenses) pour lesquels 2 cas de figure sont à distinguer :
 - Grossesse, handicap, contre indication fonctionnelle connus avant la date de l'épreuve: l'envoi du certificat datant de moins de 4 semaines avant cette date, en recommandé, auprès des services du Rectorat, dispense son titulaire de se présenter à sa convocation pour la prestation.
 - Empêchement intervenu le jour de l'épreuve : un certificat médical doit impérativement être présenté le jour de la convocation à l'épreuve pratique, au moment de l'appel.

29 candidats ont bénéficié d'une dispense (4%).

15 candidats inaptes obtiennent la note 0 non éliminatoire; 12 certificats pour grossesse ou handicap obtiennent la note moyenne des 2 options : 10,98.

DANSE

Activité d'expression : Danse, présentation d'une prestation individuelle. Tous les styles de danse sont admis. La prestation doit avoir une durée de deux minutes maximum.

Le déroulement de l'épreuve :

Les candidats sont convoqués par cohortes de 10 à 12 toutes les heures. Se présenter 15' avant l'heure de sa convocation devant le jury est un délai raisonnable qu'il convient de respecter pour ne pas perturber le bon déroulement de l'épreuve : Après les vérifications d'identités et des certificats d'aptitudes, un gymnase permet aux candidats de s'échauffer. Un temps suffisant leur est en outre accordé ensuite dans la salle de prestation.

Constat et conseils

En général les candidats se sont préparés à l'épreuve.

Les bonnes prestations sont celles qui allient une gestuelle riche, élaborée, à un projet artistique abouti, singulier et original.

La présence et l'engagement dans l'interprétation sont indispensables pour être dans une réelle présentation chorégraphique.

- Eviter le coté conventionnel des propositions; ne pas confondre naïveté et simplicité; il ne suffit pas d'avoir un propos, il faut le traiter et ne pas se limiter au narratif, au littéral: oser rentrer dans la singularité, la poésie sans oublier la motricité.
- Travailler dans une gestuelle plus précise même dans la simplicité, apporter plus de recherche corporelle.
- La prestation doit demeurer individuelle, singulière, personnelle; les candidats ne doivent pas présenter la même chorégraphie: éviter les copies, les répétitions!
- Ne pas confondre pantomime, expression corporelle; mime avec les attendus de l'épreuve.
- Ne pas se limiter à présenter une danse de répertoire (folklore, classique, danses de salon....) sans l'avoir transformée personnellement.
- Eviter les thèmes génériques comme les saisons,, la psychanalyse,l'enfermement....qui risquent de desservir certains candidats.
- Le temps réglementaire (2') doit être utilisé pour développer au maximum sa proposition :ce temps imposé démarre au premier mouvement et se termine au dernier geste.
- Le support sonore doit être précis. Eviter l'empilement musical et les musiques trop communes.
- Les costumes doivent être soignés et en cohérence avec le thème.

Le jury souhaite que le candidat présente par écrit sa chorégraphie: le titre doit évoquer la danse et l'argument ne doit pas être une analyse ; seules 2 ou 3 phrases de présentation suffisent
Nous rappelons que l'épreuve fait partie du domaine EPS et demande un réel engagement moteur.

Les candidats blessés peuvent participer à l'épreuve Danse de façon pratique avec une motricité limitée et une chorégraphie adaptée (sur chaise, appui de bancs....)

Le support sonore doit être soigné et précis. Trop de négligence (fin coupée sèchement, son peu clair...) pénalise le candidat. Le support (cassette ou CD) ne doit comporter que le seul montage nécessaire à la prestation. **L'arrêté du nouveau concours mentionne que les candidats doivent se présenter avec leur propre matériel d'audition** -disposition vraisemblablement envisagée au regard de la reconnaissance aléatoire, par certains appareils audio, des CD gravés ou des éventuels problèmes liés à une toujours possible défaillance du réseau électrique. Néanmoins, un matériel audio est mis à disposition par le jury: il a permis la reconnaissance de tous les supports apportés par les candidats.

Bilan de la session

150 candidats avaient choisi cette option (dont 6 garçons). La moyenne s'établit à **11,10** pour les 147 candidats notés au concours 2008. **1** candidate absente a été éliminée. **1** candidate présentant une dispense médicale pour grossesse a obtenu la moyenne des notes des 2 options. **1** candidate a obtenu la note 0 attribuée aux candidats présentant un certificat médical de contre-indication à la prestation physique.

1500M

Course en ligne avec un maximum de 12 candidats au départ.

Le déroulement de l'épreuve :

Les candidats sont convoqués par cohortes de 3 séries toutes les heures. Après les vérifications d'identités et des certificats d'aptitudes, ils disposent de 15' pour un échauffement spécifique sur un stade annexe, avant leur course : l'horaire de convocation intègre ce temps d'échauffement. Cette année, les courses étaient composées de groupes non mixtes.

L'évaluation de la course :

La course est effectuée sur une piste en matière synthétique de 400M.

Le jury procède à un double chronométrage qui garantit l'exactitude des résultats de la performance.

Il comptabilise les tours accomplis par les candidats et annonce à chacun d'eux l'entrée dans le dernier tour.

Les juges à l'arrivée notent l'ordre d'arrivée des coureurs et établissent la correspondance avec les temps enregistrés : la note est attribuée en fonction de la stricte application du barème.

Bilan de la session

La session s'est déroulée sans incident : dans l'ensemble les candidats sont préparés à cette épreuve : le jury leur conseille d'étaler leur entraînement sur toute l'année en alternant des phases de travail aérobie et anaérobie.

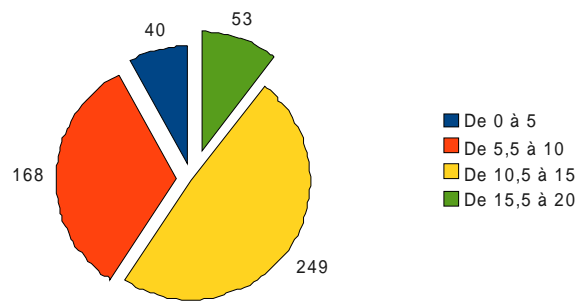
La nature de cette épreuve de demi fond mérite une vigilance médicale quant à l'état de santé du coureur.

537 candidats avaient choisi cette épreuve. (449 filles et 88 garçons). **535** ont concouru : les **2** absents à l'épreuve ont été éliminés. **17** candidates présentant une dispense médicale pour grossesse ou handicap ont obtenu la moyenne des notes des 2 options. **8** candidats ont obtenu la note 0 attribuée aux candidats présentant un certificat médical de contre-indication à la prestation physique.

La répartition des notes montre que, pour cette session, l'équilibre barème jeunes gens / barème jeunes filles présente des différences sensibles : 5% des garçons contre 11,5% des filles obtiennent des notes supérieures à 15,5 ; 7% de filles contre 12% des garçons obtiennent entre 0 et 5.

La moyenne de l'épreuve s'établit à **10,86** (10,96 pour les filles et 10,35 pour les garçons).

Répartition des notes - filles & garçons



2em PARTIE : ENTRETIEN AVEC LE JURY

Conditions de l'épreuve

L'entretien se déroule après la prestation physique. Pour satisfaire aux conditions d'équité optimale et au regard des critères d'évaluation, le jury a fait le choix d'organiser l'épreuve d'entretien sur un lieu et un temps différents de celui de la prestation. Le candidat y est convoqué, au plus tôt, dans la demi-journée qui suit sa prestation.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'entretien dure 20' et comprend deux parties : la 1^{er} (10') est consacrée à la présentation d'un exposé par le candidat, la 2nd (10') est consacrée au questionnement du jury.

L'exposé porte sur l'option choisie par le candidat au moment de son inscription (Athlétisme ou Activité d'expression).

Il n'existe pas de sujets. Le candidat ne dispose pas de temps de préparation.

L'évaluation de la prestation s'appuie sur l'aptitude du candidat à prendre parti, à mettre en relation connaissances et expériences autour de 3 champs : Connaissances didactiques, Démarches pédagogiques, Connaissances générales de l'EPS

Déroulement de la session 2008

L'APS support de la 2nd partie est tirée au sort parmi les 4 **champs d'activité** définis par le ministère (Activités aquatiques, Activités Athlétiques, Jeux et sports collectifs, Activités artistiques aux cycles 1, 2 et 3.), hormis celui choisi pour la prestation physique.

Dans la 1^{er} partie, il est demandé au candidat de présenter un exposé de 10' maximum, mettant en relation sa pratique personnelle et la transposition de cette pratique dans son enseignement. Les candidats utilisent le plus souvent les 10' à leur disposition pour présenter leur exposé. **Le jury n'a pas pénalisé un candidat pour un temps de présentation inférieur à 10', mais il est évident qu'un exposé nettement inférieur à ces 10' ne peut permettre au candidat de faire une prestation satisfaisante.**

Comme y invitent les termes de l'arrêté, ***l'exposé portera sur la pratique que le candidat a de l'APS choisie comme option : Athlétisme ou Activité d'expression.*** Le jury a autorisé d'envisager la référence à la *pratique personnelle* au sens large. (pratique physique scolaire, associative, de club, préparation à l'épreuve, cours théoriques, observations, expérience dans l'animation). Cette notion de ***pratique personnelle*** est à distinguer de celle de ***prestation*** : les candidats sont invités à prendre en compte la distinction faite dans les textes officiels entre ces deux termes.

A l'issue de l'exposé du candidat, le jury dispose du temps complémentaire pour poser des questions qui peuvent, pour partie, porter sur cet exposé, puis sur le champ d'APSA tiré au sort.

Si l'exposé dure moins de 10', le candidat est interrogé par le jury jusqu'à la fin des 20' qui doivent être consacrées à l'épreuve orale.

Pour la session 2009, le jury se réserve le droit d'envisager de faire évoluer ces dispositions.

Observations générales sur les prestations des candidats

Dans l'ensemble, les candidats sont bien préparés mais le jury distingue différentes typologies. Ainsi :

- Quelques très rares candidats n'ont visiblement pas préparé leur exposé.
- Peu de candidats consacrent encore l'intégralité du temps d'exposé pour procéder à une analyse de leur prestation.
- Chez d'autres, il est difficile de déceler les ponts entre pratique personnelle et enseignement : le candidat décrit une pratique plus qu'il ne développe des arguments.

- D'autres récitent un discours préparé à l'avance **sans lien entre les différentes parties** (pratique personnelle et champs de connaissances) : ces exposés sont stéréotypés. Les candidats ont des difficultés à répondre aux questions du jury.
- On note l'apparition d'exposés problématisés autour de thématiques telles que la santé, les ressentis, la motivation, Ainsi, les candidats les plus brillants structurent leur exposé en mettant en relation les différents champs de connaissances et illustrent de façon pragmatique les référents théoriques qu'ils énoncent.

La « *pratique personnelle* » est souvent mal justifiée. **Le jury précise qu'il n'attend pas des candidats une analyse de leur prestation, mais leur capacité à illustrer, à tisser des liens entre cette « pratique personnelle » et la « transposition à son enseignement »** : contextualiser ses connaissances, s'appuyer sur des exemples de comportements et dispositifs d'enseignement de l'E.P.S à l'école primaire, articuler ses connaissances avec des références plus personnelles.

Le jury constate que la majorité des items est abordée à l'exception de celui portant sur les connaissances relatives au développement de l'enfant et moins sensiblement de celui portant sur les liens possibles entre les disciplines.

Dans l'exposé, cette mise en relation pratique personnelle/transposition à l'enseignement est très inégalement maîtrisée par les candidats.

Le champ des démarches est stéréotypé. (Proposition d'exemples redondants)

L'évaluation des candidats

On attend des candidats qu'ils dégagent à travers la réponse aux questions un point de vue personnel à partir de connaissances pédagogiques et didactiques sur l'enseignement de l'E.P.S à l'école primaire.

Ils sont capables de s'engager à partir de leurs propositions, (puis des questions posées) et d'émettre des hypothèses.

Cette argumentation doit s'appuyer sur la mise en relation de connaissances issues des différents items suivants articulés autour de 3 champs

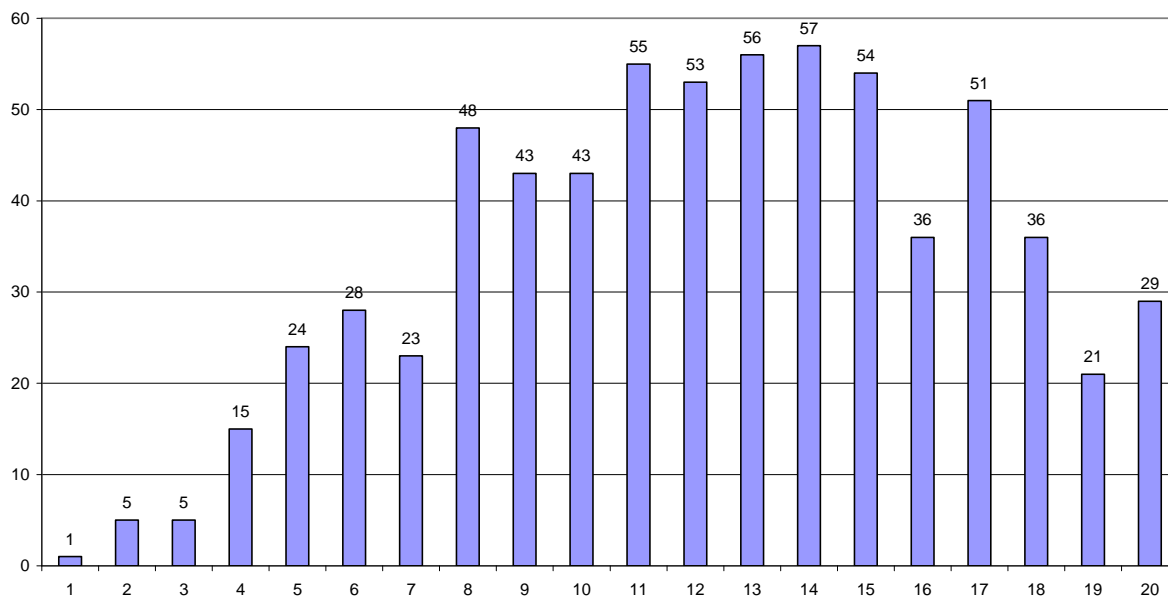
- Connaissances didactiques
- Démarches pédagogiques
- Connaissances générales de l'EPS
- connaissance de l'APSA : enjeu, ressources, problème fondamental
- contenus d'enseignement, caractérisation des niveaux de pratique, règles d'actions motrices, rôles sociaux
- notions de module d'apprentissage, de programmation des APSA
- contraintes propres à l'apprentissage, conditions de la réussite, gestion de l'hétérogénéité
- la séance : organisation de la classe (sociale et spatiale) avant, pendant, après
- tâche motrice et activité de l'élève
- régulations, évaluation et activité de l'enseignant
- connaissances générales du domaine de l'EPS, discipline d'enseignement (textes officiels régissant l'EPS à l'école) : programmes, objectifs, compétences, textes réglementaires
- liens explicites avec les autres disciplines d'enseignement : relations avec le « socle commun de connaissances et de compétences »
- développement de l'enfant

Le jury reste sensible aux qualités de communication et d'expression du candidat.

La prestation débouche sur l'attribution d'une note globale sur 20 selon un barème revu annuellement suite au bilan du jury de la session.

ENTRETIEN EPS SESSION 2008

687 candidats - 683 présents - 4 absents



La moyenne des notes pour la session est de **12,37**

La lecture attentive du rapport du jury reste une référence pour les futurs candidats. Toutefois, le jury se réserve le droit d'envisager des évolutions dans l'organisation de l'épreuve d'entretien EPS du concours 2009. Les modalités resteront conformes à celles annoncées dans le BO n° 21 du 26 mai 2005, sous réserves de la parution de compléments éventuels.